



CdG 50

Centre de Gestion de la fonction
Publique Territoriale de la Manche

✉ 139, Rue Guillaume Fouace
CS 12309
50009 SAINT-LO CEDEX

☎ 02.33.77.89.00

☎ 02.33.57.07.07

E-Mail : cdg50@cdg50.fr

Le Président

à

Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents
des collectivités et établissements publics affiliés

N.REF. : HdC/KJ n° 2019-001

Objet : Taux de cotisation 2019

*Dossier suivi par Hervé de CORSON,
Directeur*

Saint-Lô, le 2 janvier 2019

Madame, Monsieur le Maire,
Madame, Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que lors de sa réunion qui s'est tenue le 21 décembre 2018, notre Conseil d'Administration a décidé de fixer à 1,15 % le taux de cotisation des collectivités et des établissements publics affiliés à compter du 1^{er} janvier 2019.

La fixation de ce taux évolue selon les années en fonction des contraintes financières de notre établissement.

Ce taux a été en effet fixé entre 0,9 % et 1,20 % jusqu'en 2010, puis a été fortement réduit de 2011 à 2016 pour tenir compte d'une conjoncture financière favorable à notre Centre. Il a été établi à 1,09 % en 2018.

Les conséquences du nouvel environnement dans lequel évoluent les Centres de Gestion (réforme territoriale, nouvelles missions...) nécessitent d'établir, en 2019, ce taux à 1,15, % qui permettra de maintenir la qualité du service rendu auprès de chaque collectivité et établissement public affilié.

Demeurant à votre disposition, je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Maire, Madame, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs et dévoués.

Le Président

Claude HALBECQ